

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUILLET 2020 A 19H00

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt, le **27 JUILLET A 19H00**

Extrait affiché le :
28 juillet 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Note de frais à rembourser au
Cercle d'histoire Louis Sadoul.

Absent(s) : /

Absent(s) excusé(s) : M. BURGER Emmanuel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien à Monsieur le Maire

M. TARDIEU François à M. COLIN Joël

M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia

Mme PIANT Noëlle à M. SALÉRIO Philippe

N° 61/2020

Secrétaire de séance : M. RAMBOURG Bernard.

Monsieur Joël COLIN, Adjoint délégué, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le remboursement d'une note de frais de 650.95 € produite par l'association « Le Cercle d'histoire Louis Sadoul » suite au minutieux travail de restauration qu'elle a réalisé sur l'ancienne horloge de l'église St Luc ; depuis exposée à la Halle aux Blés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, présent et représenté, est unanime à décider du remboursement de la somme de 650.95 € à l'association « Le Cercle d'histoire Louis Sadoul ». La dépense sera réglée en fonctionnement, à l'article 6228 du budget principal 2020 Ville de Raon l'Étape.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,